

### Département de Seine-et-Marne

## Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

#### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/MAI/73	
Date du conseil municipal	
29/05/2024	OBJET: VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU SICPAN AU TITRE DE L'ANNEE 2024
Date de la convocation	AS TIME DE L'AIRLE ESLA
23/05/2024	
Date de l'affichage	
23/05/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 23 mai 2024.

#### Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Martial DISCH, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

#### Étaient représentés :

Chantal REGNAULT-GALLOIS, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, pouvoir à Alban LANSELLE, Mahmut GÜNER pouvoir à Valérie JACKY, Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Stéphanie SCHUT Nathalie COSSERON pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

#### Était absent :

Thomas **LECONTE** 

Philippe **DUCQ** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Conformément à l'article L.2121-15 du Code Territoriales.

Général des conformément à l'article L.2121-15 du Code OT7-217703271-20240606-DELIB-2024-73-DE Date de réception préfecture: 06/06/2024

## **OBJET: VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU SICPAN AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le SICPAN de Nangis est un établissement public local auquel la loi a confié des compétences dans les domaines sportifs,

CONSIDERANT l'importance du rôle de cet organisme dans la vie quotidienne de nombreux Nangissiens,

CONSIDERANT que, du fait de ses charges permanentes pour son fonctionnement, il convient de verser une contribution au SICPAN,

CONSIDERANT le versement d'un acompte pour l'exercice 2024 à hauteur de 106 019,26€,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 22 mai 2024,

VU le budget communal,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE par 28 voix POUR,

ARTICLE 1 : Décide de verser une contribution d'un montant de 220 520,06 € au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense sera inscrite au budget de la commune 2024, section de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Dit qu'il sera procédé au versement du solde de la participation 2024 à l'issue du vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Nolwern LE BOUTER

Le Secrétaire de séance

Philippe DUCQ

Certifié exécutoire comple-tenu de la Télétransmission en Sous-Préfecture

0 6 JUIN 2024

Et de la transmission ou notification et

Publication le 0 6 JUIN 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER